



REPUBLIQUE ALGERIENNE DEMOCRATIQUE ET POPULAIRE

MINISTERE DES FINANCES

DIRECTION GENERALE DES DOUANES

DIRECTION REGIONALE DES DOUANES A SETIF

INSPECTION DIVISIONNAIRE DES DOUANES A BBA

RECETTE DES DOUANES A BBA

AVIS DE VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES

IL SERA PROCÉDE **LE 18 ET 19 JUILLET 2018 A 09H00** AU COMPLEXE SPORTIF DIAFET SAID A COTE DU SIEGE DE LA RECETTE DES DOUANES A BORDJ BOU ARRERIDJ A LA VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES DE DIVERS LOTS DE MARCHANDISES RELATIF AUX RECETTES DES DOUANES DE BORDJ BOU ARRERIDJ ET SETIF CONSISTANT EN :

1. RECETTE DES DOUANES A BBA :

- VEHICULES DIVERS, MOTOCYCLES.
- TELEPHONES PORTABLES ET ACCESSOIRES.

2. RECETTES DES DOUANES A SETIF :

- TRACTEUR ROUTIER
- CAMIONS
- VEHICULES DIVERS, MOTOCYCLES.
- EVIERS POUR CUISINES.
- PRODUITS COSMETIQUES
- DIVERS PRODUITS ET MARCHANDISES.

LIEUX DE VISITE DES MARCHANDISES

- DEPOT DES DOUANES SIS : AIN OULEMAN (WILAYA DE SETIF).
- DEPOT DES DOUANES SIS : LAACHEBOUR – YACHIR (WILAYA BBA).
- DEPOT DES DOUANES SIS : LA ZONE INDUSTRIELLE TINDAL (WILAYA DE M'SILA).

Conditions de Vente

Article 1 : LES MARCHANDISES SONT ADJUGÉES LIBRES DE TOUS DROITS ET TAXES, AU PLUS OFFRANT ET DERNIER ENCHERISSEUR ET NE SONT REMISES QUE CONTRE PAIEMENT AU COMPTANT, EN ESPECE OU PAR CHEQUE CERTIFIE LIBELLE A MONSIEUR LE RECEVEUR PRINCIPAL DES DOUANES A B.B. ARRERIDJ.

Article 2 : LES FRAIS D'ENREGISTREMENT 2.5 % AINSI QUE L'ENLEVEMENT DES MARCHANDISES SONT A LA CHARGE DES ADJUDICATAIRES.

Article 3 : LES MARCHANDISES SONT A ENLEVER DANS LES 48 HEURES QUI SUIVENT L'ADJUDICATION.

Article 4 : LES LOTS ADJUGES ET PAYES QUE LE PRENEUR N'AURA PAS ENLEVES DANS UN DELAI DE HUIT (08) JOURS SERONT, APRES MISE EN DEMEURE ADRESSES A L'INTERESSE, LAISSES SUR LES LIEUX DE LA VENTE A SES FRAIS ET A SES RISQUES ET PERILS.

Article 5 : LA PRESENTATION DU REGISTRE ET LA CARTE D'IMMATRICULATION FISCALE POUR LES MARCHANDISES A CARACTERE COMMERCIALE EST OBLIGATOIRE.

Article 6 : LES MARCHANDISES SONT VENDUES DANS L'ETAT OU ELLES SE TROUVENT, SANS GARANTIES DE LA PART DE L'ADMINISTRATION DES DOUANES, AUCUNE RECLAMATION NE POUVANT ETRE ADMISE POUR QUELQUE CAUSE QUE CE SOIT.

Article 7 : LES VISITES SONT AUTORISEES 48 HEURES AVANT LA VENTE, PENDANT LES HEURES DE TRAVAIL.

**LE RECEVEUR DES DOUANES
A B.B.ARRERIDJ**